



**1<sup>er</sup> mai 2013**  
discours fédéral

Cher(e)s camarades,

**Le 1<sup>er</sup> mai est un jour chargé de sens, une journée de célébration des luttes des travailleurs, une journée pour soutenir et se souvenir des combats que nous avons menés, des combats que nous menons et des combats nous devons mener. En tant que militant CGT, et en ce jour si symbolique, il est important de rappeler pour qui, contre qui et pour quoi nous luttons. En ces temps où les détenteurs du Capital nous imposent de croire en une crise qui, les chiffres de l'INSEE en attestent, ne pénalise que les plus pauvres et enrichit davantage les privilégiés, il est vital de rappeler ce que la situation pourrait nous faire oublier et de faire le point sur l'actualité.**

A ce propos, le 11 janvier dernier, le MEDEF et certaines organisations syndicales - la CFDT, CFTC et la CFE-CGC pour ne pas les nommer - ont signé l'**Accord National Interprofessionnel** sur la dite « sécurisation de l'emploi ». Il est important de rappeler que la CGT a refusé de participer à cette mascarade. Car en effet, rien dans ce texte n'est qualifiable de « sécurisant », rien dans cet accord n'apporte aux salariés les garanties de la pérennité de leurs emplois. Il ne s'agit pas là d'autre chose que d'accentuer la précarité de travailleurs se trouvant déjà dans des situations économiques et sociales d'une grande fragilité.

L'**ANI du 11 janvier** est en effet avant tout un accord de flexibilité qui sécurise le patronat. Ce qu'il permet principalement, c'est de faciliter les licenciements, de contraindre les salariés à la mobilité, et de légitimer le chantage à l'emploi. Les Conseils des Prud'hommes sont désormais évincés d'une partie du contentieux social à la faveur des Tribunaux Administratifs et à la défaveur des salariés. En substituant l'administration aux juges spécialisés, on retire aux travailleurs l'une des meilleures garanties pour un procès équitable, la garantie que des personnes sensibles à la complexité des réalités du monde du travail examinent les dossiers. Allant dans le même sens, l'**ANI** entend favoriser la conciliation préalable avant de saisir les juridictions. Tout se passe comme si l'on oubliait que le salarié est la partie faible au contrat, que le rapport de force est biaisé, et que dans une telle conjoncture, le désespoir peut en conduire plus d'un à sacrifier les conditions d'un travail digne pour espérer en garder un.

A ce titre, l'**ANI** prétend lutter contre le recours abusif aux CDD. Mais preuve qu'il ne s'agit là encore une fois que d'une vaste duperie, les contrats intérimaires, fléau de nos secteurs d'activité, restent exempts de toute tentative de limitation. Manifestement, les signataires de cet accord ont été plus sensibles aux chuchotis des lobbys qu'aux intérêts des salariés ...

Cet accord honteux permet de surcroît à l'employeur de décréter que la situation de son entreprise oblige les salariés à renoncer à une partie de leur salaire. Le chantage à l'emploi ici opéré a un nom : **les accords compétitivité**. Ainsi, par accord collectif d'entreprise l'employeur peut s'engager à ne pas supprimer d'emploi pendant deux ans si en contrepartie il est consenti une baisse des rémunérations ou une augmentation de la durée du travail, ce qui rappelons-le, revient à la même chose d'un point de vu pécuniaire. Mais rien ne nous dit qu'au bout de deux ans un autre accord ne soit pas conclu et que de nouveaux sacrifices ne soient pas exigés. Et si l'employeur devait licencier, quelles seraient les conséquences ? Aucune. Où est l'accord donnant-donnant ici ?

1/3

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement**

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres [e-mail] : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

Le licenciement d'un salarié qui refuserait ces mesures est considéré par l'accord comme étant légitime : le contrat qu'il a conclu ne contraint même plus l'employeur à lui verser la somme pour laquelle il s'est engagé à travailler. Il ne le contraint pas non plus à respecter le poste pour lequel il a été recruté, et ceci grâce aux accords de mobilité. Là encore, le salarié ne peut rien y faire ; toute résistance sera sanctionnée d'un licenciement contre lequel le travailleur ne pourra rien.

Cet **Accord National Interprofessionnel** sur la dite « *sécurisation de l'emploi* » fait perdre aux salariés toute capacité de résistance. Il réduit à néant des années d'acquis sociaux. Il crache à la figure des hommes et des femmes qui ont lutté, parfois au péril de leur vie, pour offrir aux travailleurs le statut qu'ils méritent, pour rétablir la justice sociale, essayer de répartir les richesses du travail dont les salariés sont pourtant les générateurs. Cet **ANI** est une insulte à notre Histoire, une injure faite à nos militants de tous temps. C'est un affront fait à tous les travailleurs. Comment des syndicats ont-ils pu signer un tel accord ? Comment un Gouvernement se revendiquant à gauche de l'échiquier politique peut-il mener un tel jeu ? Comment des représentants supposés de la classe laborieuse ont-ils pu contribuer à élarger le chemin que le MEDEF souhaite nous voir emprunter ?

Est-ce là le changement promis : un gouvernement de gauche qui met-en-œuvre une politique de droite ?

A la CGT, et spécialement dans notre Fédération de la Construction, du Bois et de l'Ameublement, nous sommes habitués à lutter contre l'injustice et à dénoncer les situations inacceptables, à interpeller le patronat et le Gouvernement pour leur montrer que nous ne comptons pas les laisser faire. Toutefois, nous ne pensions pas qu'un combat si féroce allait devoir s'engager contre le pouvoir en place. Nous avions l'espoir de trouver en lui un interlocuteur plus compréhensif et sachant que le précédent, au fait des difficultés des salariés et des stratégies patronales de précarisation de l'emploi. C'est pourquoi nous ne sommes pas seulement en colère contre le Gouvernement, nous nous sentons aussi profondément trahis !

En quoi précariser l'emploi permet-il de le rendre plus sûr ? En quoi fragiliser le statut du salarié permet-il de relancer l'économie ? N'est-ce pas là tout le contraire ? On sait que le chômage de masse a pour cause l'emploi précaire, que 30% des personnes sans emploi le sont à la fin d'un CDD ou d'un contrat d'Intérim ! Quel avenir s'offre-t-il à nous ? Voyez le peu de considération que les détenteurs des autorités législatives et économiques ont pour nous. Ils nous considèrent comme des pions jetables, des chiffres en trop dans la colonne des charges. Que cela augure-t-il ? Qu'allons-nous offrir à la jeunesse ? Un monde d'emplois précaires, une régression sociale d'un siècle, un retour à une législation industrielle où l'employeur est maître et le salarié est subordonné domestique réduit à sa qualité de force de travail servile ?

Ajoutons à cela un départ à la retraite repoussé et une pénibilité non reconnue à sa juste valeur, et il est facile d'imaginer l'état dans lequel seront les travailleurs, et spécialement dans nos secteurs d'activité ...

Cet accord devenu loi met-en œuvre la dangereuse politique générale de mise en concurrence des salariés. Elle est d'autant plus dangereuse qu'il est facile de ne pas s'apercevoir que nous pouvons en être les relais. C'est pourquoi, parmi ce qu'il nous faut garder en tête, c'est qu'il ne peut y avoir d'avancée et de progrès social sans solidarité, et pour se faire il est nécessaire que tous les travailleurs unissent leurs forces dans la lutte.

La situation économique est ainsi propice au développement des techniques d'exploitation de la misère de nos camarades partout dans le monde, et ceci au sein même de l'Union Européenne dont nous faisons partie. Le cas du travail détaché, autrement appelé **travail « low cost »**, en est un exemple éloquent. En effet, on assiste à l'explosion du recours à la technique du travail détaché dans des secteurs comme l'Agriculture, les Transports ou la Construction. Cela consiste pour un employeur à faire appel aux services d'une entreprise étrangère qui se chargera d'envoyer ses travailleurs en France pour réaliser un travail. En théorie, une Directive Européenne impose que soit versée à ces travailleurs le salaire minimum du pays où ils vont travailler. En France, c'est le SMIC. Le problème, c'est que même si cette Directive était respectée – ce qui n'est pas le cas – les cotisations sociales à verser sont celles du pays d'origine, bien inférieures à celles pratiquées en France, ce qui notons-le, constitue un manque à gagner considérable pour la Sécurité Sociale.

En pratique, les travailleurs dits détachés travaillent parfois jusqu'à 70 heures par semaine pour un salaire au mieux égal au SMIC, mais souvent bien inférieur. Ils sont logés dans des conditions épouvantables, subissent des environnements de travail abominables, et sont privés de toute possibilité de s'exprimer, sous peine d'être renvoyés chez eux. A ce titre, les tensions sont fortes entre ces travailleurs désespérés et les salariés français qui perçoivent l'extrême danger que cette mise en concurrence déloyale constitue pour leurs acquis sociaux.

Comme j'ai pu l'entendre dire un camarade conscient de la gravité de la situation :

« *Si les choses continuent comme ça, on va devoir se battre contre nos propres frères ... et on ne doit pas se battre contre nos propres frères !* ».

En effet, si nous ne traitons pas le problème comme il se doit, c'est l'explosion sociale que l'on risque. Or qu'ils viennent du Portugal, d'Espagne, de Lituanie, ou d'ailleurs, nous ne pouvons pas nous battre contre nos propres frères ... Nous devons nous battre POUR eux et AVEC eux ! **Parce que nous battre pour eux, c'est aussi se battre pour nous, en tant que membre de la communauté des hommes, et en tant que membre de la communauté des travailleurs.**

Toutefois, mes camarades, face à cela, **ne nous trompons pas de cible ! Restons solidaires ! Ne rentrons pas dans le jeu du patronat et du Front National !** Ne nous divisons pas ! Nous sommes tous des prolétaires ! Nous appartenons tous à la même communauté, celle de ceux qui n'ont que le produit de leur force de travail pour survivre ! Ceux qu'il faut stigmatiser, blâmer, rejeter, bannir, ce ne sont pas les migrants, ce ne sont pas les détachés, mais tous ces exploiters de misère sociale, tous ceux pour qui la seule valeur qui soit est l'argent ! Ces gens ne se préoccupent pas des conditions de vie et de travail des salariés, ils ne font que peu de cas de la dignité inhérente à toute femme et à tout homme, à toute citoyenne et à tout citoyen ! Il nous faut agir tous ensemble pour changer les perspectives d'avenir du monde du travail !

Le patronat a pour objectif de nous diviser, faire jouer entre nous la concurrence afin que nous de nous faire oublier les liens de fraternité qui doivent tous nous unir !

Pour preuve, cette autre utilisation détournée du travail détaché : l'emploi de travailleurs français par des agences d'Intérim Luxembourgeoises. Ces agences recrutent en effet des français et les envoient travailler en France avec un Contrat d'Intérim Luxembourgeois afin que les employeurs paient le minimum de cotisations sociales : 12,31% contre 38,90% en France. Cette fraude fait des Français les premiers travailleurs détachés en Europe ... Ces travailleurs intérimaires cumulent ainsi à la précarité de leur contrat un taux de cotisation sociale faible, ce qui ne sera évidemment pas sans conséquence sur leur niveau de protection sociale (*retraite, sécurité sociale,...*).

Il n'y a pas de solutions simples aux problèmes compliqués. Dire le contraire, ce n'est que faire preuve de populisme. Renvoyer ces hommes, fermer les frontières,... toutes ces méthodes d'exclusion et de repli ne régleront pas ces questions. Nous le savons tous. Le progrès passe par la solidarité, par la lutte pour l'égalité. **Ne perdons pas l'idée de la fraternité qui nous unit tous.**

A ce titre, nous rejetons cette Europe libérale que le Gouvernement et le patronat veulent nous imposer, nous rejetons cette Europe qui nous oppose, qui nous monte les uns contre les autres pour servir les intérêts des plus riches et des plus puissants. Nous, à la FNSCBA-CGT, nous luttons pour une Europe du progrès social, pour une Europe de la justice, et œuvrons, notamment par notre lutte contre les détachements illégaux ou abusifs, pour une Europe meilleure. **Le progrès, nous le souhaitons pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur nationalité, ou de leur couleur de peau.**

Plus que jamais, mes camarades, il va nous falloir être attentifs et revendicatifs,

Diffusez autour de vous le plus largement possible les idées de progrès qui motivent toutes les actions de notre Fédération ! Faites savoir que ce progrès social que nous visons, nous ne pouvons l'atteindre que par la lutte !

**Souhaitons nous force et courage pour les combats à venir,**

**Merci à tous, et vive le 1<sup>er</sup> mai !**